
SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° 023 / MESR/SG

**Portant renouvellement d'agrément d'ouverture de la Faculté de Théologie
des Assemblées de Dieu (FATAD)**

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Vu l'ordonnance n°16 du 6 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo,

Vu le décret n° 2005-069/PR du 05 août 2005 portant attributions et organisation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 2008-090/PR du 29 juillet 2008 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres,

Vu le décret n° 2009-/81/PR du 15 septembre 2009 portant nomination du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'autorisation d'ouverture provisoire n° 0236/MESR/CAB du 27 février 2009 accordée à la Faculté de Théologie des Assemblées de Dieu (FATAD),

Vu le rapport de la commission d'étude des demandes d'agrément d'ouverture d'établissements et de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur privés :

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est renouvelé pour une période de cinq (5) ans, l'agrément d'ouverture de la Faculté de Théologie des Assemblées de Dieu.

Article 2 : le Directeur de l'Enseignement Supérieur est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

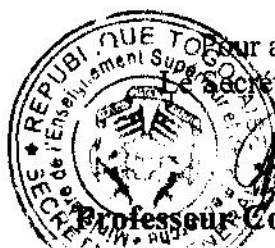
Fait à Lomé le 2009

Ampliations

MESR/CAB	2
MESR/SG	2
MEPSA	1
METFP	1
MTESS	1
MATDCL	1
MSPC	1
Toutes les Directions / MESR	10
Intéressé	1
JORT	1

SIGNÉ

Professeur Messanvi GBEASSOR



pour ampliation
Secrétaire Général,

Professeur Comlan de SOUZA